

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

ARRETE POUR TRAVAUX Remplacement tampon sur regard de visite assainissement Rue Roger Trémaré / rue de la Digue

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1
Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements
et des Régions.

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement dans la rue Roger
Trémaré / rue Roger Salengro,

ARRÊTONS

Article 1 :

Le mardi 27 février 2024, la D111 rue Roger Trémaré, au carrefour de la Rue Roger
Trémaré et la rue Roger Salengro :

La circulation s'effectuera sur une voie de circulation sur la D111, rue Roger Trémaré.

La rue de Nénel et la rue Roger Salengro est interdite à la circulation le temps des
travaux, une déviation par la rue de la Pradenne sera mise en place.

Le stationnement est interdit au droit du chantier.

Article 2 :

Mise en place de la signalisation et des déviations par l'entreprise intervenante :
VEOLIA EAU

Article 3 :

La Gendarmerie et La police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 05 février 2024

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

mis en ligne le 10 février 2024

